

Préfecture
Direction de la Réglementation et des Élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Arrêté n° 78-2019-03-14-001 déclarant d'utilité publique
le projet de création d'une aire de sport urbaine
type city-stade à Mézières-sur-Seine**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération du 19 décembre 2017 du conseil municipal de Mézières-sur-Seine sollicitant la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité de l'opération visant à réaliser une aire de sport urbaine et demandant au préfet de prescrire l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire ;

Vu le courrier en date du 27 juin 2018 de Monsieur le maire de Mézières-sur-Seine, sollicitant l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet de création d'une aire de sport urbaine type city-stade ;

Vu les pièces du dossier présentées par la commune de Mézières-sur-Seine afin d'être soumises aux formalités des enquêtes réglementaires conjointes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2018 prescrivant, sur le territoire de la commune de Mézières-sur-Seine, du 15 au 29 novembre 2018 inclus, les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire pour la création d'une aire de sport urbaine type city-stade ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui émet :

- un avis favorable assorti d'une recommandation à la déclaration d'utilité publique,
- un avis favorable à l'enquête parcellaire ;

Vu le courrier de la commune de Mézières-sur-Seine en date du 7 février 2019 répondant à la recommandation du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis de M. le sous-préfet de Mantes-la-Jolie ;

Considérant l'intérêt public consistant à fournir un équipement sportif de proximité aux écoliers et aux jeunes méziérois ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : Est déclarée d'utilité publique, au profit de la commune de Mézières-sur-Seine, la réalisation d'une aire de sport urbaine, type city-stade, conformément au plan général des travaux, ci-joint.

Article 2 : Pendant une durée de 5 ans, la commune de Mézières-sur-Seine est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet comprises dans le périmètre telles qu'elles figurent au dossier d'enquête.

Article 4 : La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si l'expropriation à effectuer pour la réalisation du projet n'est pas menée à terme dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie de Mézières-sur-Seine pendant une durée de deux mois.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

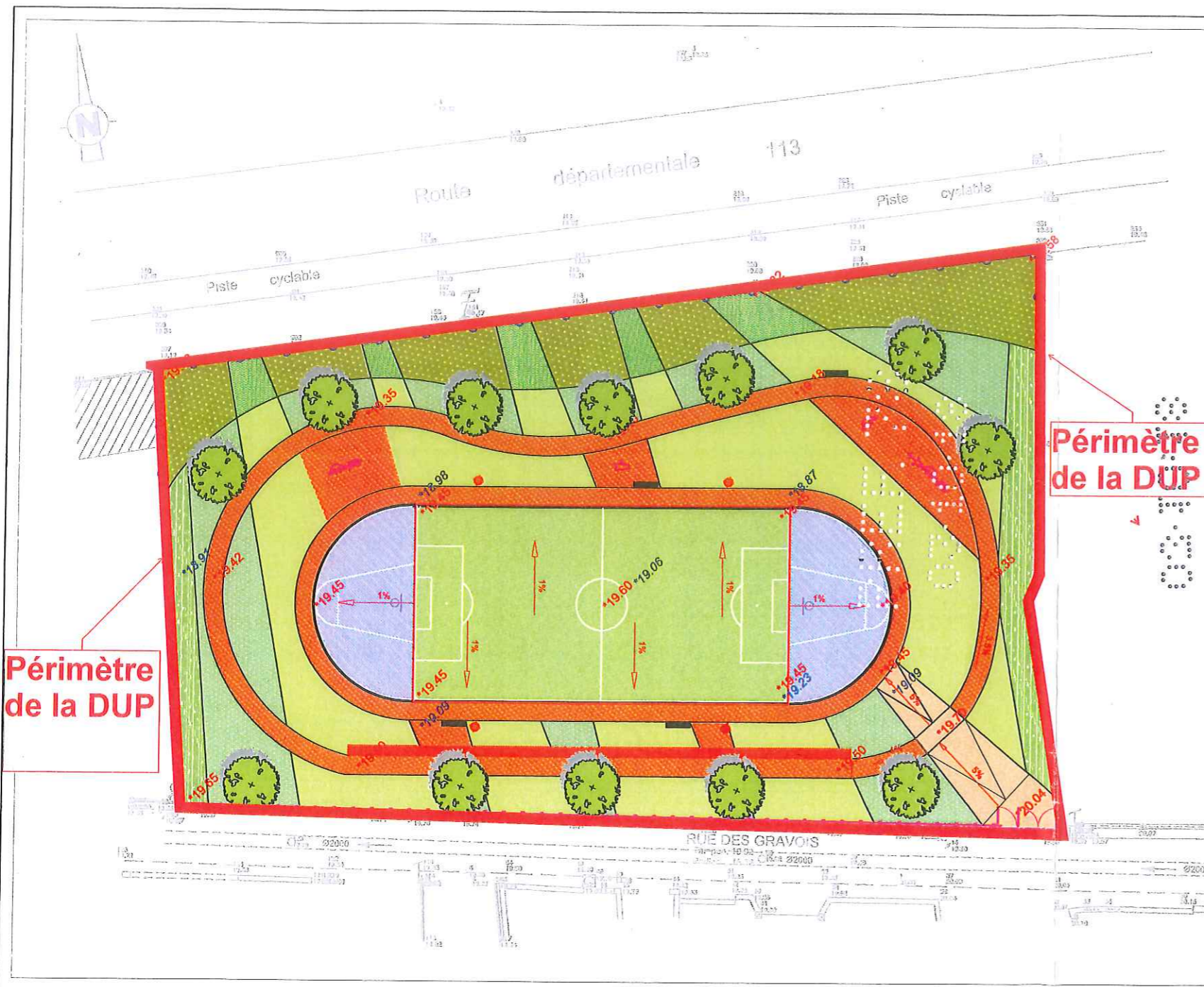
Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie et le maire de Mézières-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 14 MARS 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

VINCENT ROBERTI



—	Limite d'opération
	PRINCIPE DU NIVELLEMENT (en attente retour de sol afin de pouvoir sur-elever le niveau)
*18.87	Allimétrie état existant
*19.45	Allimétrie projet
REVETEMENTS DE SOLS	
	ENTRÉE en béton désactivé - géotextile - grave ciment 0/31,5 sur une épaisseur de 30cm pour - béton désactivé sur 15cm d'épaisseur
	CHEMINEMENT ET PLACETTE EN STABILISÉ - grave ciment sur une épaisseur de 20cm - stabilisé de type Enver PAQ sur une épaisseur de 10cm.
	PLATEAU DE BASKET - grave drainante lavée sur 20 cm norm. terrains de sport - béton poreux sur 12cm avec résine
	PISTE DE COURSE - grave drainante lavée sur 20 cm norm. terrains de sport - béton poreux sur 12cm avec résine
	PLATEAU DE FOOTBALL - grave drainante lavée sur 20 cm norm. terrains de sport - gazon synthétique, monofilament, hauteur de fibres 40mm, y compris de sable de lestage et de SBR
BORDURES	
	Bordure béton type P1
	Caniveaux CC1
	Vollge
SERRURERIE	
	Clôture + pare ballons constitués : - sur 6,00m en partie haute d'un filet pare ballons - sur 2,00m en partie basse d'un grillage simple torsion
	Clôture en barreaudage, hauteur 2m
	Portail d'accès d'entretien
	Portillon d'accès avec anti-franchissement "tourniquet P.M.R"
	Clôture au pourtour du terrain multisport
MOBILIER	
	Panier de basket
	Jeux fitness
	Banquette
	Mât d'éclairage (hors marché)
MARQUAGE AU SOL	
	Tracés de jeux
PLANTATIONS	
	Arbre projet
	Boisement

	Halle 1
	Halle 2
	Massif arbustif bas
	Engazonnement

DEPARTEMENT DES YVELINES
Commune de MEZIERES-SUR-SEINE

REALISATION D'UN ESPACE SPORTIF-LUDIQUE-EDUCATIF

Maitre d'ouvrage:
VILLE DE MEZIERES-SUR-SEINE
Place du commandant Grimboult
78 970 MEZIERES-SUR-SEINE

Maitrise d'œuvre:
ATELIER GEO-CONCEPT
12 Avenue Lamarline
78140 LES CLAYES-SOUS-BOIS
E-mail : atelier@ateliergeoconcept.fr
Gsm : 06 30 30 78 45

AVP

PLAN MASSE PROJET

Rev	Date	Etabi par	Validé par	Modifications

Emetteur: ATELIER GEO-CONCEPT
12 Avenue Lamarline
78140 LES CLAYES-SOUS-BOIS
E-mail : atelier@ateliergeoconcept.fr
Gsm : 06 30 30 78 45

Date: DECEMBRE 2017 Echelle: 1/200

Fichier info:

Alés: Entou: Typ: Ré: Rnd: Rév:

— — P P — 2.02 A